

# DU SALAIRE ! Pas des primes !

*Pour certains collègues du second degré, l'émotion a été grande en cette rentrée... La prime de 500 euros, pour trois HSA et plus, avait disparu du paysage indemnitaire... Ô rage ! Ô désespoir ! Ô mon salaire ! Et bien non justement ! La prime, quelle qu'elle soit, pour toutes les catégories de personnels, ça n'est pas du salaire !*



## ET PIRE ! LA PRIME, ÇA DÉTRUIT DES EMPLOIS !

En incitant les enseignant-e-s à prendre des heures supplémentaires, cette prime de 500 euros aboutissait à la suppression de postes et à la déstabilisation des équipes pédagogiques. Depuis quelques années, l'heure supplémentaire

est un levier puissant dans l'Éducation nationale pour entériner la réduction du nombre de titulaires et pour contractualiser des personnels. Tout cela au détriment de la réduction du temps de travail et de réelles augmentations salariales...

## LA PRIME, C'EST BIEN PEU DE CHOSES...

La prime est souvent présentée comme une amélioration du revenu, ce qui, factuellement, accessoirement et grossièrement est vrai... Mais c'est en fait bien peu de choses. Par exemple, l'ISAE, accordée aux enseignant-e-s du premier degré dans une logique purement électoraliste, représente une centaine d'euros par mois ; pas de quoi jubiler

lorsqu'on sait que les rémunérations dans la fonction publique ont été gelées pendant des années... Sans compter que toucher une prime, ça n'est pas forcément *ad vitam aeternam*... Ainsi en va-t-il de la sortie d'un établissement d'un réseau d'éducation prioritaire et de la prime afférente...

## LA PRIME, C'EST INJUSTE !

Tout le monde ne bénéficie pas de primes et c'est bien du malheur... Le meilleur exemple concerne nos collègues AED qui officient dans les établissements REP et REP+ : ils et elles n'ont pas le droit aux primes liées à l'éducation prioritaire ! Que dire aussi des contractuels, des compléments de services ou des TZR qui peinent à faire valoir leurs droits à telle indemnité ou telle prime. Que dire aussi des profs en UPE2A de lycée qui n'arrivent pas à se faire payer la part modulable

de l'ISOE ? Par ailleurs, l'extension *pour toutes et tous* du nombre de tâches et de missions (nouveaux statuts, les 108 heures annualisées...) n'est-elle pas contradictoire avec ces primes réservées à quelques un-e-s seulement ? Pour SUD éducation Paris, faire valoir l'accès à la prime lorsque les personnels y ont droit paraît légitime dans les luttes au quotidien mais nous ne nous battons pas pour systématiser un dispositif injuste.

## LA PRIME, C'EST LA MISE EN CONCURRENCE DES PERSONNES !

On courait après l'heure supplémentaire, on court maintenant après des responsabilités rémunérées par des primes. Les IMP, Indemnités pour Mission Particulières, sont particulièrement représentatives. Elles remplacent le régime des HSE (Heures Supplémentaires Enseignement), qui

ne profitait pas à tout le monde, mais auquel toutes les enseignant-e-s pouvaient prétendre. Ces IMP sont des heures aux enveloppes moins garnies et elles ne sont données qu'à celles et ceux qui auront été choisi-e-s pour des missions de coordination, de représentation...

## LA PRIME, C'EST DONC À LA TÊTE DU CLIENT !

Les IMP, c'est un peu la prime de sous-chef dans pas mal de cas. La prime en général, c'est l'occasion pour la hiérarchie de se rappeler au bon souvenir des personnels et de mettre un peu plus la pression. Le RIFSEEP, acronyme barbare désignant le régime indemnitaire nouvellement étendu aux agent-e-s des établissements scolaires (toutes collectivités territoriales confondues),

fusionne l'ensemble des primes perçues par les agent-e-s et les oblige à « un engagement personnel » aboutissant à une amplitude de prime allant de 0 % à 100 % au bon vouloir de la hiérarchie. Bien sûr, pour les « chasseurs de primes » qui fricotent avec les hiérarchies, la prime peut être substantielle, mais à quel prix !

## MAIS, LE PIRE DU PIRE !

Les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de nos propres pensions ! En effet, nos retraites sont calculées sur la base de notre

seul traitement brut indiciaire. C'est donc bien du salaire qu'il nous faut ! Et nous voulons plus !

## SUD ÉDUCATION PARIS REVENDIQUE :



- L'extension des droits sociaux ;
- Un salaire unique, pour un corps unique des travailleurs/euses de l'éducation, basé sur les plus hauts salaires ;
- L'augmentation de la part de salaire socialisé, qui lui n'est pas strictement individuel. Et pourquoi ne pas voir plus loin et obtenir un Revenu Social Garanti — inconditionnel et substantiel pour tou-tes et sans distinctions — ?
- La baisse du temps de travail sans baisse de salaire en contrepartie ;
- Et, au-delà de l'école, l'extension dans toute la société des domaines de gratuité (éducation, transport, culture...).

### SUD éducation Paris

30 bis, rue des Boulets 75011 PARIS ■ 01 44 64 72 61  
sudeducation75@wanadoo.fr ■ www.sudeducation75.org  
twitter : @sudeducparis ■ facebook : Sud éducation Paris